

GROUPE DIFFUSION PLUS

Société Anonyme au capital de 1.820.940,00 €uros

Siège social : Hameau de Caër
27930 Normanville

R.C.S. EVREUX 333.500.346

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PROPOSEE A L'ASSEMBLEE

(Art. L. 225-204 du Code de commerce)

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2010

MAZARS

Pascal THIBAUT

53 rue Louis Pasteur
76130 Mont Saint Aignan

Commissaires aux comptes

SCOGEX

Cécile Sourget

20 rue de Verdun
27000 Evreux

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital social proposée à l'Assemblée (Art. L.225-204 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Diffusion Plus, et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-204, alinéa 2, du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction de capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal (ou réglementaire) et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira au maximum le capital de votre société de 1.820.940 euros à 1.428.962,70 euros.

Fait à Mont-Saint-Aignan et à Evreux, le 16 mars 2010

Les commissaires aux comptes

MAZARS

SCOGEX



Pascal THIBAULT



Cécile SOURGET